

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7380794201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7380794201>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 octobre 2024** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **14 - CALVADOS**

*Maître Thibaut DEVILLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Nelly PORÉE, Thibaut DEVILLE et Adélie JAUNET », titulaire d'un Office Notarial à CAEN (Calvados), 66 Boulevard Yves GUILLOU*

### AVIS

#### SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -DELAI OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 13 mars 2000, Monsieur Gilbert Mérille Vincent MESNIL, en son vivant retraité, demeurant à FEUGUEROLLES-BULLY (14320) 17 Rue de la Plaine .

Né à FEUGUEROLLES-SUR-ORNE (14320), le 19 décembre 1952.

Veuf de Madame Colette Claudine Marie ALIX et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Décédé à CAEN (14000) (FRANCE) , le 29 août 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut DEVILLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Nelly PORÉE, Thibaut DEVILLE et Adélie JAUNET », titulaire d'un Office Notarial à CAEN (Calvados), 66 Boulevard Yves GUILLOU, le 14 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Thibaut DEVILLE, Notaire à CAEN (14000) 66 Bd Yves GUILLOU, référence CRPCEN : 14096, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CAEN de l'expédition du procès-

verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.  
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la  
procédure d'envoi en possession.

*LE NOTAIRE*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex